

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 09_CC_2018_CCDS

FIXATION DES TAUX DE L'ÉTAT FDL 2018

Séance du 3 avril 2018

Date de convocation : 30 mars 2018 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-huit et le trois avril à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Jean-Claude HORTH, Wansy JEAN-FORT, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BURLLOT à Françoise FREDOC
Enrico WILLIAM à Didier BRIOLIN
Daniel MANGAL à François RINGUET
Justine SAIBOU à Vanessa BOIS-BLANC CHASE
Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC à Céline ZULEMARO

Absente excusée

Isabelle NIVEAU

Absents non excusés :

Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Armide MATHIEU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Conformément aux orientations adoptées au conseil communautaire du 27/02/2018, il est proposé de maintenir en 2018, les taux d'imposition votés en 2017.

Sur les bases 2018 figurant sur l'état FDL n°1259, le produit fiscal attendu est estimé ainsi :

	Bases 2018	Taux	Produits
CFE	36 528 000	24.56%	8 971 277.00
Taxe d'habitation	14 680 000	12.26%	1 799 768.00
Taxe foncière (bâti)	37 913 000	3%	1 137 390.00
Taxe foncière (non bâti)	418 000	3.45%	14 421.00
Total			11 922 856.00

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la fixation des taux suivants :

- CFE inchangé, soit 24,56%
- Taxe d'habitation de 12,26%
- Taxe sur le foncier bâti de 3%
- Taxe sur le foncier non bâti de 3,45%. »

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la Communauté de Communes Des Savanes par arrêté de Monsieur le Préfet de Guyane n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1609 nonies C et 1636 B sexies ;

Vu l'avis du Bureau en date du 22/03/2018 ;

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE DE VOTER les taux en 2018 selon ce qui suit :

- | | |
|--------------------------------|--------|
| - CFE | 24,56% |
| - Taxe d'habitation | 12,26% |
| - Taxe sur le foncier bâti | 3% |
| - Taxe sur le foncier non bâti | 3,45% |

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 19

Pour : 19 (dont 05 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 avril 2018
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,



Ghislaine STANISLAS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 17 avril 2018 13:46
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte [UNSCANNED]
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180417-10760.xml; 973-200027548-20180403-09_CC_2018_CCDS-DE-1-2_8826.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-04-17
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
N° de SIREN: 200027548
Numéro Acte de la collectivité locale: 09_CC_2018_CCDS
Objet acte: FIXATION DES TAUX DE L'ETAT FDL 2018
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 7.1.2-Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant Acte: 973-200027548-20180403-09_CC_2018_CCDS-DE

Tatiana FALGAYRETTES

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 17 avril 2018 14:20
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTES
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte [UNSCANNED]
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180417-11187.xml; 973-200027548-20180403-FDL_2018_CCDS-BF-1-2_9166.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-04-17

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: FDL_2018_CCDS

Objet acte: VOTE DES TAUX FDL 2018

Nature de l'acte: Documents budgétaires et financiers

Matière: 7.2.1-Vote des taux de fiscalité locale

Identifiant Acte: 973-200027548-20180403-FDL_2018_CCDS-BF
